

impassible, silencieux, les yeux baissés, indifférent en apparence à tout ce qui se passait autour de lui, ne manifestant pas la moindre émotion, se laissant conduire passivement. On remarqua seulement, pendant les premiers jours, que les joues étaient animées d'un tremblement fébriltaire incessant. L'instruction terminée, il fut amené devant le magistrat. On lui posa la question traditionnelle : *do you plead guilty or not guilty* (vous reconnaissez-vous coupable ou non coupable), il répondit : *I was drunk at the time*. (J'étais ivre à ce moment là).

L'enquête révéla que E. s'était fait remarquer depuis longtemps par des actes inconséquents et absurdes, qu'il était généralement considéré comme fou, dans le canton, et que plusieurs personnes avaient même conseillé au père de le placer dans un asile d'aliénés. La mère le fit examiner deux fois, à cette fin, par un médecin, mais celui-ci ne put rien en tirer. Le père qui ne croyait pas que la folie de son fils fut dangereuse préféra le garder chez lui, pensant qu'il reviendrait ainsi plus vite à la raison.

À la prison, E. se montre taciturne, apathique, n'adressant que rarement la parole au personnel, ne répondant pas ou répondant difficilement aux questions qu'on lui pose. Il ne manifeste pas la moindre spontanéité, insouciant, indifférent, il n'a qu'une préoccupation, c'est son départ. Il s'informe à plusieurs reprises quand il doit retourner chez lui, il paraît mécontent de voir qu'on le garde si longtemps. Un jour il en vint aux prises avec son compagnon de quartier et donna pour raison que ce jeune homme l'avait empêché de sortir pour retourner chez lui. Il mordit le garde qui le fit entrer dans sa cellule.

Les circonstances étranges dont ce crime est entouré, l'absence de mobile connu, l'attitude singulière de l'accusé au moment du crime, au poste de police, à la prison et devant le magistrat, les renseignements sur ses antécédents, tout concourait à éveiller des doutes sur l'état mental du prévenu et tendait à provoquer l'intervention médico-légale. C'est alors que je fus commis pour examiner l'état mental du prévenu.

D. E. est un jeune homme de 25 ans, aux apparences peu vigoureuses, il a le dos voûté, la démarche est libre, mais peu vive. La face est légèrement asymétrique, la moitié droite étant manifestement abaissée. Il tient continuellement la tête baissée et les yeux fixés sur le plancher. La tenue de E. est apathique et il ne manifeste pas la moindre spontanéité. La physionomie est inerte, le regard est vague. Habituellement, il maintient le mutisme le plus complet, il ne répond pas, ou ne répond que d'une manière incomplète aux questions qu'on lui pose. Les seules circonstances dans lesquelles il m'a adressé spontanément la parole, ça été pour me demander quand il devait retourner chez lui, ne paraissant pas du tout comprendre pourquoi il était en prison. Pendant quelques jours, il se tint continuellement habillé de la tête aux pieds, avec paletot et bonnet de fourrure, même la nuit, afin d'être prêt à retourner chez lui ! Il a fallu lui enlever ses vêtements de force. Il s'inquiète aussi des quelques articles qui sont restés au poste de police, lors de son arrestation. Lorsqu'on lui demande s'il désire quelque chose, il nous prie de nous informer quand il doit retourner chez lui et ce que sont devenus les articles qu'il avait sur lui lors de son arrestation. Lorsque je lui rappelle son plaidoyer en cour de police, il me répète